



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 18 juin 2024**

**Objet : Demande de subvention Conseil Départemental FODAC**

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD  
Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,  
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et  
Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE  
Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à  
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 18/06/2024

Délibération n° 2024/05/32

**OBJET : Demande de subvention Conseil Départemental FODAC**

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement du parking du château préparé en 2023. Elle propose de déposer une demande de subvention au titre du FODAC auprès du conseil départemental.

Le montant des travaux est de 29 952.44 €.

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 25% soit 7488.11 €.

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	29952.44	C. Départemental 25%	7488.11
		Commune 75%	22464.33
TOTAL	29952.44 €	TOTAL	29952.44

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 7488.11€ au titre du FODAC, et à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Malijai,

Le 18 juin 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401039-20240618-2024\_05\_32-